

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2822
2. ORDRE DU JOUR	2822
2023 06 098 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023.....	2822
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	2823
2023 06 099 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 ^{ER} MAI 2023.....	2823
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023	2823
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2823
6. LES RAPPORTS	2823
6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	2823
6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	2823
6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2823
6.4. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	2824
7. ADMINISTRATION.....	2824
7.1. RAPPORT DU MAIRE 2022.....	2824
2023 06 100 7.2. CONGRÈS 2023 DE LA FQM – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.....	2824
2023 06 101 7.3. APPROPRIATION DU SURPLUS POUR BALANCER LE BUDGET.....	2824
7.4. DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE.....	2824
2023 06 102 7.5. DEMANDE DE LA FABRIQUE À BONHEUR POUR LA TONTE DE LA PELOUSE.....	2824
8. URBANISME	2825
9. VOIRIE MUNICIPALE.....	2825
10. HYGIÈNE DU MILIEU.....	2825
11. SÉCURITÉ.....	2825
12. LOISIRS ET CULTURE	2825
2023 06 103 12.1. RENOUVELLEMENT TCCC 2023-2024– TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE COATICOOK	2825.....
2023 06 104 12.2. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR ACTI-SPORTS 2023-2024.....	2825
2023 06 105 12.3. LIGUE DES PETITS BONHOMMES DE LA MRC DE COATICOOK – ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR	L'ÉQUIPE LOCALE.....
2023 06 106 12.4. AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PRIMA.....	2826
13. CORRESPONDANCE	2826
2023 06 107 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2826
14. TRÉSORERIE.....	2827
2023 06 108 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE MAI 2023.....	2827
2023 06 109 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 JUIN 2023.....	2827
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2827
2023 06 110 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2828

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 5 juin 2023, à 19h20, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Benjamin Cousineau	Madame Line Gendron (absente)
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc (arrivé à 19h16)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2023 06 098 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2023

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Rapport du maire 2022
- 7.2. Congrès 2023 de la FQM – Fédération québécoise des municipalités
- 7.3. Appropriation de revenus pour balancer le budget
- 7.4. Dépôt du Rapport de gestion contractuelle
- 7.5. Demande de la Fabrique à bonheur pour la tonte de la pelouse

8. Urbanisme

Rien à signaler

9. Voirie

Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

Rien à signaler

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Renouvellement TCCC – Table de concertation culturelle de Coaticook
- 12.2. Désignation d'un représentant pour Acti-Sports
- 12.3. Ligue des Petits bonhommes de la région de Coaticook – Achat d'équipement pour l'équipe locale
- 12.4. Autorisation de faire une demande de subvention au programme PRIMA

13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois de mai 2023
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 5 juin 2023

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté tel que proposé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2023 06 099 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit adopté tel que modifié au points 12.3.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 1^{er} mai 2023

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions.

Une personne est présente lors de la période de questions.

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à plusieurs rencontres et/ou réunions à la MRC de Coaticook et à la municipalité.

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nicole Isabelle a participé à une rencontre ;
Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau n'a pas eu de rencontre ;
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à deux rencontres ;
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à aucune rencontre ;
Madame la conseillère Line Gendron a participé à une rencontre ;
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à aucune rencontre.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

7.1. RAPPORT DU MAIRE 2022

Le rapport du maire pour l'année 2022 est déposé.

2023 06 100 7.2. CONGRÈS 2023 DE LA FQM – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités aura lieu du jeudi 28 septembre au samedi 30 septembre prochain ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D' les conseillers, messieurs Yvon Desrosiers, Éric Leclerc de même que la conseillère Line Gendron, à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal ;

QUE les frais d'inscription de 1050 \$ par personne plus les taxes applicables et tous les frais inhérents soient à la charge de la Municipalité ;

QUE la direction générale soit autorisée à faire les inscriptions, la réservation des chambres, le choix des ateliers et le paiement à la Fédération québécoise des municipalités

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 06 101 7.3. APPROPRIATION DU SURPLUS POUR BALANCER LE BUDGET

CONSIDÉRANT que les prévisions de l'exercice financier 2023 du département « taxes foncières » telles que votées par le conseil nécessitent l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 16 208 \$ afin d'équilibrer le budget ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approprier les surplus libres accumulés de 2022 pour le montant tel que décrit à la présente, de 16 208 \$ afin d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023 (toutes parties confondues).

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.4. DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le Rapport de gestion contractuelle pour l'année 2022 est déposé

2023 06 102 7.5. DEMANDE DE LA FABRIQUE À BONHEUR POUR LA TONTE DE LA PELOUSE

CONSIDÉRANT que la Fabrique à bonheur a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité demandant que celle-ci les aide financièrement pour l'entretien des pelouses de l'ancienne église ;

CONSIDÉRANT que le coût pour 2023 est de 875 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que pour 2023 c'est le même entrepreneur qui s'occupe des pelouses de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les frais de 875 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien des pelouses de l'ancienne église soient à la charge de la Municipalité pour l'année 2023

QUE cette demande devra être faite annuellement par la Fabrique à bonheur pour les années futures.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

Rien à signaler

9. Voirie municipale

Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

Rien à signaler

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et culture

2023 06 103 12.1. RENOUELEMENT TCCC 2023-2024– TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton souhaite renouveler son adhésion à titre de membre de la Table de concertation culturelle (TCCC) de la MRC de Coaticook pour l'année 2023-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à renouveler l'adhésion à la TCCC de la MRC de Coaticook et à émettre le chèque au montant de 25 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 06 104 12.2. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR ACTI-SPORTS 2023-2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire être un membre actif d'Acti-Sports MRC de Coaticook pour l'année 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit identifier un représentant afin de pouvoir exercer son droit de parole et de vote lors de l'assemblée générale du 30 mai prochain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la conseillère madame Line Gendron soit nommée représentante du Canton de la municipalité Sainte-Edwidge-de-Clifton pour participer à l'assemblée générale annuelle 2023 d'Acti-Sports.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 06 105 12.3. LIGUE DES PETITS BONHOMMES DE LA MRC DE COATICOOK – ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR L'ÉQUIPE LOCALE

CONSIDÉRANT que la Ligue de balle donnée des Petits bonhommes a été créée afin de faire bouger les jeunes des villages un peu plus éloignés ;

CONSIDÉRANT que cette année, la Municipalité a suffisamment de jeunes pour créer son équipe locale dans le groupe d'âge 10-12 ans ;

CONSIDÉRANT qu'une équipe doit posséder son propre équipement (bâtons, balles, casques, etc.);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'achat de l'équipement pour l'équipe locale de balle donnée (10-12 ans) au coût d'environ 800 \$;

D'autoriser la direction à effectuer le paiement de la facture.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 06 106 12.4. AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PRIMA

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures subventionnées ;

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2023 06 107 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2023 06 108 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE MAI 2023.

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 1^{er} mai 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de décembre du chèque/dépôt 502241 au 502263 d'un montant de 11 072,55 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 1^{er} mai 2023 d'un montant de 20 025,09 \$

- Payé par chèque numéro aucun au montant de 0 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14655 à 14666 au montant de 1 322,58 \$
- Payé par dépôt direct numéro 1260 à 1262 au montant de 26 592.67 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 06 109 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 5 juin 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

152 137.85 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5933 au 5958 pour un montant de 52 527.23 \$
- comptes à payer par prélèvement 14667 pour un montant de 97,73 \$
- comptes à payer par dépôt direct 1263 au 1277 pour un montant 99 512.89 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 148 396,29 \$ au 5 juin 2023.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

Quelques questions sont posées en suivi des dossiers en cours.



2023 06 110 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 22h37

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et greffière-trésorière